



1

MISSION

Offrir un service d'assistance administrative aux personnes s'installant à Bruxelles dans le cadre de leurs activités au sein des institutions européennes et internationales et faciliter leur accueil dans notre Région.



5

RAISONS DE FAIRE APPEL À NOUS

1. Gratuité
2. Service public indépendant
3. Plurilinguisme (Anglais, Français, Néerlandais)
4. Guichet unique
5. En lien direct avec les administrations locales, régionales et fédérales.



3

MOYENS POUR VOUS AIDER

- > Par téléphone : +32 (0)2 430.66.00
- > Par e-mail : info@commissioner.brussels
- > Sur rendez-vous

2

OUTILS DE COMMUNICATION

- > Notre site web : www.commissioner.brussels
- > Une newsletter mensuelle commune à visit.brussels, dans laquelle une rubrique est dédiée spécifiquement au CEOI.



2

BUREAUX

- > Au siège de notre ASBL :
63 Avenue d'Auderghem à 1040 Bruxelles
- > A notre antenne au Parlement européen

10

QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

- 
- Baux locatifs
 - Impôts des personnes physiques
 - Inscription à la commune
 - Importation de véhicules
 - Regroupement familial
 - Permis de travail
 - Visas
 - Questions de sécurité sociale
 - Taxe régionale
 - Permis de séjour



3

TEAM MEMBERS

- > **Amélie BOVY** | *Conseillère juridique*
abovy@commissioner.brussels – T. +32 (0)2 430.66.13
- > **Hélène JACUB** | *Assistante*
[hjacob@commissioner.brussels](mailto:hjacub@commissioner.brussels) – T. +32 (0)2 430.66.14
- > **Annick DE BLESER** | *Assistante @ antenne du Parlement européen*
annick.debleser@ext.europarl.europa.eu – T. +32 (0)2 284.21.46